



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Romainville, le 22 octobre 2015.

Mise au point de la Municipalité de Romainville et de Romainville Habitat OPH suite à l'expulsion locative d'une famille le 13 octobre 2015

Suite à une procédure engagée par Romainville Habitat OPH en 2013, pour l'expulsion locative d'une famille en situation d'impayés, après dix ans de tentatives d'accompagnement, les forces de l'ordre ont été mobilisées par la Préfecture afin d'assurer la libération du logement le 13 octobre dernier.

Depuis plusieurs semaines, l'implication d'associations, l'instrumentalisation par certains partis politiques de cette situation particulière et la multiplication de rassemblements à leur initiative ne cessent de perturber l'accès aux services publics¹ et de mobiliser les forces de l'ordre.

L'office HLM de Romainville gère un parc social de 3 500 logements, dont près de la moitié ont été réhabilités ou reconstruits depuis les années 2000 et 960 autres le seront prochainement.

1 150 locataires du parc connaissent des impayés de loyer. Dans le contexte de crise internationale, les difficultés financières qui touchent nombre de familles sont entendues et comprises par Romainville Habitat OPH et la Municipalité. Aussi, l'Office public accompagne toutes les personnes dans ces situations pour les aider à préserver leur logement à travers la mise en place de protocoles, de plans d'apurement à long terme, mais aussi en accompagnant ces publics dans la recherche d'emploi et en examinant minutieusement chaque situation familiale afin de la faire bénéficier de la plénitude des droits sociaux.

Grâce à l'ensemble de ces mesures d'accompagnement auprès de foyers en difficulté qui s'engagent, moins de 20 % de ces situations sont gérées par le service contentieux.

La famille concernée par l'expulsion du 13 octobre 2015 a bénéficié depuis près de 10 ans d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé.

¹ L'Office Public d'HLM Romainville Habitat a été contraint de fermer ses portes le 5 octobre dernier suite à l'exercice du droit de retrait de ses salariés, l'Hôtel de ville a quant à lui été fermé les 13 et 14 octobre en raison de rassemblements constituant des troubles à l'ordre public.

Au regard du montant de la dette, s'élevant à ce jour à 9 200 euros, des troubles de voisinage et de la détérioration du logement dus notamment à la sur-occupation du F5 (20 personnes environ), le Tribunal d'Instance a ordonné l'expulsion en novembre 2014 accordant, à la demande de la famille, un délai jusqu'au 30 septembre 2015 à la condition de trouver une solution d'hébergement durable et satisfaisante en dehors du parc de Romainville Habitat et par là même d'assurer la scolarité des enfants. L'absence de solution pour la famille a conduit Romainville Habitat à saisir les services compétents afin qu'une solution d'hébergement d'urgence de droit commun soit proposée.

Devant la mauvaise foi de cette famille dont les ressources auraient dû permettre le règlement de l'intégralité du loyer (dont le reste à charge s'élevait jusqu'en novembre 2014 à 39 euros mensuels), la sur-occupation du foyer et l'état de délabrement du logement et en raison du refus de la préfecture d'accepter le dossier au titre du Droit au logement opposable, la Ville et Romainville Habitat n'ont pas souhaité s'opposer à une décision de justice afin d'assurer un traitement équitable des situations sociales des locataires du parc HLM.

Or nous sommes face à un parc de logement social sous tension. Romainville compte près de 50 % de logements sociaux, 6 000 demandeurs de logement ou de décohabitation pour seulement 150 à 170 logements libérés chaque année. Parallèlement, la Préfecture de Seine-Saint-Denis a enregistré 9 000 dossiers DALO dont 24 ont été accueillis en 2014 au sein du parc de Romainville Habitat.

Contacts presse :

Camille Kervran

01 49 15 55 34 / 06 24 51 32 16

ckervran@ville-romainville.fr

Cyril Anthéaume

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr